



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service eau-environnement
Cellule milieux naturels, forêt, chasse

Le préfet de la Haute-Savoie

Annecy, le

01 JUIN 2023

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° DDT-2023-0712

modifiant l'arrêté n° DDT-2023-0455 du 28 mars 2023

portant nomination de cinq lieutenants de louveterie en renfort pour la période 2020-2024

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L 427-1 à L 427-7 et R 427-1 à R 427-4 relatifs aux lieutenants de louveterie ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie modifié par l'arrêté du 12 juillet 2019 ;

VU la documentation technique du 12 juillet 2019 relative aux lieutenants de louveterie ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2019-1859 du 30 décembre 2019 portant nomination des lieutenants de louveterie pour la mandature 2020-2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2020-0330 du 20 janvier 2020 portant nomination d'un lieutenant de louveterie pour la mandature 2020-2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2020-0947 du 17 juillet 2020 portant nomination d'un lieutenant de louveterie pour la mandature 2020-2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2022-0505 du 14 avril 2022 portant nomination d'un lieutenant de louveterie pour la mandature 2020-2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2022-1315 du 28 octobre 2022 portant nomination d'un lieutenant de louveterie pour la mandature 2020-2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-0455 du 28 mars 2023 portant nomination de cinq lieutenants de louveterie en renfort pour la période 2020-2024 ;

15 rue Henry-Bordeaux
74998 Annecy cedex 9
Tél. : 04 50 33 78 53
Mél. : ddt-see-mnfc@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

VU la relance de l'appel à candidatures sur la circonscription du Roc d'Enfer ayant fait l'objet d'une publication sur le site de l'État du 27 mars au 10 avril 2023 et la réception de trois candidatures pour cette circonscription ;

VU les résultats de l'épreuve écrite permettant de contrôler les connaissances cynégétiques des candidats ;

VU la réunion du 3 mars 2023 du groupe informel départemental en charge d'évaluer les compétences, aptitudes et capacités des candidats aux fonctions de lieutenant de louveterie ;

VU la consultation électronique des membres du jury qui s'est déroulée du 26 avril au 12 mai 2023 ;

VU les avis favorables majoritairement exprimés des membres du jury pour la sélection du candidat retenu sur le secteur du Roc d'Enfer ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral DDT-2023-0455 du 28 mars 2023 portant nomination de cinq lieutenants de louveterie pour la mandature 2020-2024, est complété par la nomination d'un lieutenant de louveterie, M. Claude HUGARD, en renfort pour la période courant de la date de signature de cet arrêté jusqu'au 31 décembre 2024 pour la circonscription du Roc d'Enfer.

Circonscription	Lieutenant de louveterie	Lieu de résidence
1 - Gavot	Michaël BUFFET Julien DEFLON	Féternes Saint-Paul-en-Chablais
2 - Bas-Chablais	Joël DEMIERRE	Massongy
3 - Hermones	Gilles CLAIRENS	Bons-en-Chablais
4 - Dranse d'Abondance	Anthony RICHARD	La Côte d'Arbroz
5 - Dranse de Morzine	Jérôme RAYMOND	Publier
6 - Voirons	Daniel JALLUD	Habère-Poche
7 - Roc d'Enfer	Damien ROCH Claude HUGARD	Arâches-la-Frasse Cluses
8 - Haut-Giffre	Eric RICCO	Samoëns
9 - Môle	René-Charles MARTIN	Le Reposoir
10 - Salève	Benoît LAVOREL	Andilly
11 - Vuache	Pascal FOL	Savigny
12 - Semine	Alain CAMP	Chavannaz
13 - Mandallaz	Jean-Marc BOUCHET	Villy-le-Bouveret
14 - Glières	Didier TISSOT Christian SUBLET	Groisy Villy-Le-Bouveret

15 - Vallée du Borne	Emmanuel RODA	Thiez
16 - Bargy	Nicolas DERONZIER Maxence GEROUDET	Scionzier Scionzier
17 - Haute-Arve	Pascal CORNALI Romuald FRARIER	Sallanches Saint-Ferréol
18 - Mont-Blanc	Jacques TONI	Passy
19 - Mont-Joly	Franck BAZ Romuald FRARIER	Cordon Saint-Ferréol
20 - Aravis	Romain BLANC-GARIN Maxence GEROUDET	Le-Bouchet-Mont-Charvin Scionzier
21 - Mont-Veyrier	Christian VITTOZ Emmanuel MANON	Thônes Faverges
22 - Albanais	Mickaël VIBERT	Moye
23 - Semnoz	Pascal CORBOZ	Duingt
24 - Bauges	Eric GERDIL Emmanuel MANON	Faverges Faverges

Article 2 : les autres articles de l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-0455 du 28 mars 2023 restent inchangés.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification, d'affichage, de publication requis (saisine possible par voie dématérialisée à l'adresse internet : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens »).

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration). Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

Article 4 : MM. le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le directeur de l'agence territoriale Savoie-Mont-Blanc de l'office national des forêts, le président de la fédération départementale des chasseurs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet



Yves LE BRETON

Circonscriptions de la louveterie pour la mandature 2020-2024

Annexe à l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-0712



Circonscription	Lieutenant de louveterie
1 - Gavot	Michaël BUFFET
2 - Bass-Chablais	Julien DEFLEON
3 - Hermonnes	José DEMIERRE
4 - Dranse d'Abondance	Gilles CLAIRENS
5 - Dranse de Morzine	Anthony RICHARD
6 - Voltrons	Jérôme RAYMOND
7 - Roc d'Enfer	Daniel JALLUD
8 - Haut-Giffre	Damien ROCH
9 - Môle	Claude HUGARD
10 - Salève	Eric RICCO
11 - Vuache	René-Charles MARTIN
12 - Serimine	Benoît LAVOREL
13 - Mandallaz	Pascal FOI
14 - Glières	Alain CAMP
15 - Vallée du Borne	Jean-Marc BOUCHET
16 - Bargy	Didier TISSOT
17 - Haute-Arve	Christian SUBLET
18 - Mont-Blanc	Emmanuel RODA
19 - Mont-Joly	Nicolas DERONZIER
20 - Aravis	Maxence GEROUDET
21 - Mont-Veyrier	Pascal CORNALI
22 - Albanais	Romuald FRARIER
23 - Semnoz	Jacques TONI
24 - Bauges	Franck BAZ
	Romain BLANC-GARIN
	Maxence GEROUDET
	Christian VITTOZ
	Emmanuel MANON
	Mickaël VIBERT
	Pascal CORBOZ
	Eric GERDIL
	Emmanuel MANON